



Communiqué de presse
Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône

Paris, le 25 juillet 2022

Après l'adoption du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, le projet de loi de finances rectificative pour 2022 (PLFR), deuxième volet du « paquet pouvoir d'achat », a été examiné dans la foulée jusqu'à la nuit de samedi à dimanche.

L'examen se poursuit en séance aujourd'hui, le député Mohamed LAQHILA rappelle les objectifs et enjeux de cette loi :

« Notre objectif et notre priorité restent intacts : protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens face au retour de l'inflation par : la revalorisation de 4% des pensions de retraite, des minima sociaux et des aides aux plus fragiles; la revalorisation de 3,5% du point d'indice des trois fonctions publiques; le gel de l'indice de revalorisation des loyers; la prolongation de la remise sur le carburant; la suppression de la contribution à l'audiovisuel public; la relance et la facilitation des négociations salariales; la prolongation et l'élargissement du socle de la prime Macron pour un meilleur partage de la valeur.

J'ai également pu obtenir quelques avancées par des amendements tels que le doublement de l'exonération d'impôt sur la prise en charge des frais de carburant pouvant aller jusqu'à 400€. C'est une réponse concrète pour répondre aux frais de déplacement des salariés et des entreprises.

Afin de rassurer les sociétés de l'audiovisuel public suite à la suppression de la redevance, j'ai porté la proposition qu'une fraction de TVA équivalente aux recettes prévues de la CAP soit versée sur le budget "Avances à l'audiovisuel public".

Toutefois comme je le rappelais en séance, pour agir avec durabilité et efficacité sur le pouvoir d'achat, il nous faut agir en responsabilité avec nos comptes publics, pour ne pas léguer aux générations futures une dette insupportable.

C'est pourquoi avec mon groupe Démocrates nous avons souhaité avancer vers des propositions compatibles avec la sauvegarde de nos finances publiques.

A cette condition de réalisme budgétaire, nous pourrons trouver des compromis parlementaires acceptables, sans hypothéquer l'avenir. »